

MONTSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Date de la convocation: 20 mars 2018

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 11 pouvoirs: 12 absents : 4

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes GASPARD ; BOUCHÉ-PILLON; LECORDIER ; BOTTON. MM. GIRARD ; BOUCHER ; MORIZOT ; GOBET ; ADJARPASIC et SOMMERING formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. VACHER ; KORAL ; Mmes BOUCHET et GOUSSOT (a donné pouvoir à LECLERCQ Marie) ;

Mme BOUCHÉ-PILLON Marie-Claudine a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer. Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Convocations au prochain conseil municipal et CCAS du 05 avril prochain remises aux conseillers municipaux présents.

Rappel de la loi par Madame le Maire : seuls les conseillers ont le droit de prendre la parole lors des séances. Toute question émanant du public devra être faite par écrit ou sur RDV avec Madame le Maire.

Quatre séances de conseil municipal sont obligatoires dans l'année. Madame le Maire a le pouvoir de décider seule des dates.

1. Les programmes 2018 :

- Acquisition de la Maison BAROIN avec les frais de notaire et l'étude
- **Travaux de bâtiment :** *Rampe pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'église
*Remplacement des gouttières et réfection des bardages à la jonction d'un pignon et de l'Autel à l'église
*Alarme dans le bâtiment des services techniques
- **Acquisition de matériel divers :** *Aspirateur, mallette à outils et nettoyeur haute pression pour les agents techniques
*Jouets école
*Bancs et guirlandes
*Lave-vaisselle
*Standard téléphonique et téléphones pour le secrétariat de mairie
- **Création d'un Columbarium dans le nouveau cimetière**
- **Acquisition d'un camion pour les cantonniers**
- **Route du Bois de Serre**
- **EAU :** *Travaux sur le réservoir de la Faye
*Fin des travaux sur le réseau d'eau potable à Mallerin et Les Rouelles
- **Assainissement :** *Création d'un regard dans le bas du bourg
* Etude pour le plan d'épandage

2. **Emprunts** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre 3 emprunts pour l'achat du camion, l'acquisition du bâtiment pour la création de la maison intergénérationnelle et pour le plan d'action du réseau d'eau potable. Trois organismes bancaires ont été sollicités : Crédit Agricole, Crédit Mutuel et la Caisse des dépôts et consignations.

Les taux d'intérêts et les frais de dossier du Crédit Agricole étant les moins élevés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres de cette banque pour les 3 prêts.

3. **La Maison Baroin** :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet d'acquisition et de réhabilitation de la maison dite « Baroin » qui permettra de créer une maison intergénérationnelle. Cette dernière comprendra des logements ouverts à tous et notamment à quelques personnes travaillant à l'ESAT de Montsauche-Les Settons et une salle d'activités ouverte aux résidents et aux habitants.

La première étape du projet consiste à faire l'acquisition du bâtiment.

Le projet d'acquisition et de rénovation, par sa vocation et par la mobilisation d'un bâtiment vacant en centre-bourg, peut bénéficier de financements de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre des crédits sectoriels habitat et de l'Union Européenne au titre du FEADER. A ce titre la Commune va engager les démarches nécessaires pour solliciter ces appuis.

Suite à l'inscription de l'opération dans l'outil de Suivi Programmation du Logement Social effectuée en février 2016, la Commune présente un dossier au titre d'une demande de subvention et d'agrément de type PLUS/PLAI pour 10 logements, respectivement 7 PLUS et 3 PLAI.

Une demande de DETR contrat de ruralité a été déposée. Les modalités d'attribution de la DETR 2018 spécifient que l'arrêté d'attribution de la subvention ne sera délivré qu'à la condition de la réception d'un ordre de service délivré avant le 1er octobre 2018.

La demande de subvention DETR 2018 de la commune de Montsauche-Les Settons porte sur un montant de 300 000 EUR, soit 18.47 % d'un investissement de 1 624 188 EUR HT, pour la création d'une « Maison Intergénérationnelle ».

L'opération sera réalisée en deux tranches. L'acquisition du bâtiment et la restitution de l'avant-projet sommaire seront effectifs avant le 1er octobre 2018

Il convient de préciser que la Commune vient de terminer l'étude de faisabilité et qu'en conséquence l'opération sera susceptible d'être affinée dans le cadre de la définition du programme.

Afin de pouvoir financer ce projet, Madame le Maire propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Type de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Acquisition	103 200 €	<i>Cofinanceurs</i>		
		UE (FEADER) Tranche 1 (2018) Mesure 7.4.1 Action 3 Acquisition - réhabilitation (droit commun) Plafond de dépenses éligibles : 1 000 000 €	35 764 €	23,90%
		UE (FEADER) Tranche 2 (2019-2020) Mesure 7.4.1 Action 3 Acquisition - réhabilitation (droit commun) Plafond de dépenses éligibles : 1 000 000 €	388 236 €	
Frais préliminaires	8 000 €	Etat (Agrément logements) 3 PLAI* 4 326 €	12 014 €	0,74%
		Etat DETR 2018 Tranche 1 (2018) Contrat de ruralité	25 305 €	16,91%
		Etat DETR 2018 Tranche 2 (2019-2020) Contrat de ruralité	274 695 €	
Travaux	1 246 580 €	Région Bourgogne-Franche-Comté Tranche 1 (2018) (Programme 54.40 Habitat) Dépenses éligibles : acquisition et travaux : 1 349 780 € HT x 20 % = 269 956 €	22 771 €	16,62%
		Région Bourgogne-Franche-Comté Tranche 2 (2019-2020) (Programme 54.40 Habitat) Dépenses éligibles : acquisition et travaux : 1 349 780 € HT x 20 % = 269 956 €	247 185 €	
Honoraires techniques	238 975 €	Conseil départemental de la Nièvre (prochain contrat de territoire)	134 978 €	8,31%
		<i>Autofinancement</i>		
Assurances et frais généraux	27 433 €	Commune Tranche 1 (2018)	53 160 €	26,48%
		Commune Tranche 2 (2019-2020)	430 080 €	
TOTAL	1 624 188 €	TOTAL	1 624 188 €	93%

Tranche 1 - 2018	
Dépenses	
Type de dépenses	Montant HT
Acquisition	103 200 €
Frais préliminaires	4 000 €
Honoraires techniques	29 800 €
TOTAL	137 000 €

Tranche 2 - 2019-2020	
Dépenses	
Type de dépenses	Montant HT
Frais préliminaires	4 000 €
Travaux	1 246 580 €
Honoraires techniques	238 975 €
Assurances et frais généraux	27 433 €
TOTAL	1 516 988 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Madame le Maire
- L'autorise à poursuivre toutes démarches utiles en vue de la recherche des financements

4. Fonctionnement 2018 :

- Quelques manifestations pour les 160 ans du Lac des Settons
- Indemnité au Trésorier : accordé
- Avenant à prendre au bail de location des infirmières
- Proposition d'achat d'un terrain aux noisetiers : vente accordée à 12.00 €/m2 pour une surface de 500 m2
- Prévoir un passage piéton aux noisetiers
- Devis du centre de formation pour préparation à l'habilitation électrique pour 1 agent communal et préparation à l'AIPR pour 3 agents communaux : devis accordé
- Remise en conformité du paratonnerre à l'église : devis non accepté

5. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention concernant :

- Le réservoir d'eau potable à Outre-Cure et La Faye
- L'arrivée aux Settons du Tour Nivernais Morvan le 23 juin 2018
- Le cinéma SINE QUA NON
- Le contrat de maintenance pour la protection foudre église

6. Questions diverses :

- Le 25 juin à 18 heures remise d'une gerbe aux Monuments aux Morts
- Voir pour le panneau citation de Montsauche à mettre vers le Monument chemin de mémoire
- **Très Haut Débit :** Délégation de compétences à la Communauté de Communes Morvan Sommets et grands Lacs
- Présentation des posters qui seront affichés dans le cadre du Village du Futur
- **Transverse :** Compagnie d'art de la rue de Corbigny. La Communauté de Communes prend en charge 400.00 €. L'emplacement n'est pas encore décidé.
- **Camping municipal de la Faye :** Pas d'augmentation des tarifs mais 4€/nuit pour les invités. Recrutement d'un personnel à temps plein et d'un personnel à temps non-complet avec obligation de formation pour la régie et le registre. Un terrain est disponible pour les équidés.
- **Salle des fêtes :** Proposition de location aux associations qui feront des recettes pour l'utilisation de la salle.
- **Santé :** Madame LECLERCQ est nommée Vice-Présidente chargée de la santé par la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Le docteur VAN OSTA est installée à la Maison Médicale 2. Deux médecins à temps plein sur Montsauche-Les Settons mais recherche d'un 3^{ème} médecin. Les ambulances GARLOT sont installées à la Maison Médicale 1. Révision des loyers pour la Maison Médicale 1.
- **Informations relatives à :**

Un projet d'aménagement du bord de route depuis la Baie des Ragondins jusqu'au parc aval sous le barrage, la création d'une promenade et l'ouverture du parc est porté par la Communauté de Communes.

Contrat de station : Le Lac des Settons est reconnu par la Région comme une station touristique. Des gros projets de réaménagement sont à venir.

Le Triathlon est prévu le 25 et 26 août 2018

Motion pour la demande du maintien des enseignants dans le Département de la Nièvre.

Collège : moins de 100 élèves pour la prochaine rentrée

Le recensement de la population a été effectué en début d'année 2018 (en attente des résultats définitifs de l'INSEE)

Séance levée à 21 heures 55

